



C2100-Direction de l'aménagement et développement économique-

DELIBERATION N° D.2021.04.16

du Conseil communautaire du 6 avril 2021

Participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Fonds de résilience de la région Ile-de-France dans le cadre de l'aide à la relance de l'activité des entreprises TPE/PME suite à la crise sanitaire du Covid-19.
Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Région.
Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec Initi'active Ile-de-France.

Date de la convocation : 30 mars 2021
Date d'affichage : 7 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Pascal THEVENOT

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSdorFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Philippe BRILLAULT, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Valérie PECRESSE, M. Gwilherm PoulLennec.
Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 adopté par la délibération n° CR 230-16 du 14 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° CR 2020-029 du 11 juin 2020 approuvant la convention ayant pour objet la création du fonds de résilience ;

Vu la délibération n° CR 2020-029 du 11 juin 2020 autorisant certaines collectivités infrarégionales d'Ile-de-France ou les EPCI-EPT à abonder « Fonds de résilience » définis et mis en place par la Région ;

Vu la délibération n° D.2020.07.29 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 portant sur la participation de la communauté d'agglomération au Fonds de résilience de la région Ile-de-France dans le cadre de l'aide à la relance de l'activité des entreprises TPE/PME suite à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu le budget de l'exercice en cours : chapitre 27 « immobilisations financières », nature 2764 « créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé », fonction 90 « développement économique » ;

- Dans le cadre de la gestion des impacts de la crise sanitaire actuelle, le Conseil régional d'Ile-de-France a proposé courant 2020 la création d'un « Fonds Résilience Ile-de-France » pour relancer l'activité des très petites entreprises (TPE)/petites ou moyennes entreprises (PME) et financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité (investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement...).

Le contexte, les entreprises cibles et les modalités de mise en œuvre du « Fonds Résilience Ile-de-France », auquel la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a abondé à hauteur de 361 125 € (soit 15 €/entreprise pour 24 075 établissements), sont détaillés dans la délibération du 7 juillet 2020 susvisée.

A ce titre, deux conventions ont été signées : l'une avec la Région, l'autre avec l'association InitiActive Ile-de-France, chargée de la mise en œuvre du Fonds.

- Face à la situation économique toujours très dégradée pour les entreprises, la crise sanitaire perdurant, le Conseil régional d'Ile-de-France a proposé de prolonger le Fonds et sollicité un nouveau soutien des collectivités territoriales en fin d'année 2020.

Au terme du premier bilan présenté par InitiActive Ile-de-France fin décembre 2020, l'enveloppe de participation de l'Agglomération (361 125 €) a été complètement consommée et attribuée à 82 dossiers éligibles sur le territoire pour un montant global alloué par les co-financeurs du fonds de la Banque des Territoires et la Région à hauteur de 1 592 899 €.

Le nouveau « Fonds résilience Ile-de-France » objet de la présente délibération permettra d'augmenter le nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif. Celui-ci est renouvelé dans l'ensemble de ses modalités initiales et était accessible à partir du 11 février 2021 et jusqu'au 17 mars 2021 (date de fin des dépôts de dossiers).

Il convient toutefois de prolonger les durées initiales d'engagement des différentes parties.

L'efficacité du premier dispositif ayant été démontrée, il est proposé au Conseil communautaire de participer à la mise en œuvre de cette seconde phase du Fonds résilience Ile-de-France à la hauteur de 10 €/entreprise, soit un montant total de 240 000 € pour les établissements éligibles du territoire de Versailles Grand Parc.

Il convient donc de conclure les avenants n° 1 aux conventions précitées avec la Région d'une part et InitiActive d'autre part.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la seconde phase du Fonds de résilience créé par le Conseil régional d'Ile-de-France afin de soutenir les acteurs économiques du territoire intercommunal impactés par la

- crise sanitaire de Covid-19 ;
- 2) d'approuver l'engagement budgétaire de Versailles Grand parc à hauteur de 10 € par entreprise, soit un montant total de 240 000 € ;
 - 3) d'autoriser le M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat conclue avec la région Ile-de-France, ainsi que l'avenant n° 1 à la convention de partenariat passée avec l'association « InitiActive Ile-de-France », et tout acte ou document s'y rapportant ;
 - 4) de charger M. le Président ou toute autre personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 71 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.